Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Dijon Canton de Dijon VI

Commune de Corcelles-les-Monts

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 JANVIER 2022 A 19H15

(DATE DE CONVOCATION: 14 JANVIER 2022)

<u>Présents</u>: Nathalie BERTILLON, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Joachim KILANI, Yves LAPLACETTE, Michaël LEGRAND, Monique LEMAIRE

Absents: Estelle ODET, Emanuela PALHEIRO, Patrick PARISE

Excusés: Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER (pouvoir à Nathalie BERTILLON),

Alain GROSDEMANGE (pouvoir à Gérard HERRMANN)

Secrétaire : Monigue LEMAIRE

## Ordre du jour

- 00 Approbation du précédent compte-rendu
- 01 Désenclavement des parcelles AL 38 39 et 40
- 02 Demande de subvention de l'École des Métiers
- 03 CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT du 27/08/2021 au 31/12/2021
- 04 Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- 05 Débat sur la protection sociale complémentaire des agents
- 06 Création d'un comité des fêtes
- 07 Projet de création d'une page Facebook
- 08 Convention de stage concernant Monsieur Jules MORHAIN
- 09 Informations et questions diverses

# AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

- Restauration de 3 tableaux religieux : acceptation des devis et demande de subvention Cet ajout est accepté à l'unanimité.

## 00 - Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

## 01 - Désenclavement des parcelles AL 38 - 39 et 40

Pour permettre au service Droit des Sols de Dijon Métropole de statuer sur la demande de permis de construire de Monsieur SI MOHAMMED, il est nécessaire de désenclaver les parcelles AL 38, 39 et 40. Il est proposé à l'assemblée de céder environ 36 m² concernant un « délaissé de voirie » faisant partie du patrimoine privé de la commune, sans intérêt pour celle-ci, aux conditions suivantes : environ 20 m² (pour 1€ symbolique) pour deux entrées charretières et environ 16 m² au prix de 160€ le m² selon partage du Cabinet Géomètres Experts associés. Tous les frais seront à charge de l'acquéreur y compris les frais de bornage. Proposition acceptée à l'unanimité

# 02 - Demande de subvention de l'École des Métiers

L'École des Métiers de Dijon Métropole sollicite la Commune pour participer aux frais de scolarité de deux apprentis habitant Corcelles-les-Monts. Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une somme de 260€, conformément au barème forfaitaire présenté par cette École.

# 03 - CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT

#### du 27/08/2021 au 31/12/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil des dépenses qu'il a effectuées en application de cet article :

- Scie à chantourner à pédale

250.44 € TTC

- Pavoisement : drapeaux + mât alu

1 770.00 € TTC

- Maîtrise d'œuvre/Cessation activité déchetterie-ISDI

2 640.00 € TTC

Mairie – 15, rue Eiffel – 21160 CORCELLES-LES-MONTS Téléphone : 03 80 42 93 40 / Courriel : mairie@corcelles-les-monts.fr

### 04 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote

# du budget primitif 2022

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à Monsieur le Maire, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, soit : 492 200 € / 4 = 123 050 €.

## 5 – Débat sur la protection sociale complémentaire des agents

Le Centre de Gestion de la Côte d'Or nous interpelle sur « L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique qui introduit l'organisation, au sein de chaque assemblée délibérante, d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire ».

Le débat a été tenu et un rapport sera transmis au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

# 06 - Création d'un comité des fêtes

Pour faciliter l'organisation de certaines manifestations, Monsieur le Maire propose la création d'un comité des fêtes. La commission Finances et Administration Générale proposera un projet de statuts, un règlement intérieur à l'occasion du prochain conseil municipal. Après débat le conseil approuve cette démarche.

# 07 - Projet de création d'une page Facebook

A l'initiative d'un conseiller il est proposé la création d'une page Facebook afin de compléter l'ensemble des outils de communication de la commune. Après débat, le conseil approuve cette démarche. Un groupe de travail sera constitué pour déterminer les modalités de son utilisation.

# 08 - Convention de stage concernant Monsieur Jules MORHAIN

Suite à la venue de Madame ROBIN, archiviste départementale, et sur ses conseils, Monsieur Yves LAPLACETTE a pris contact avec le responsable du Master « Archives » à l'université de Bourgogne de façon à proposer un stage à un étudiant. C'est ainsi que Jules MORHAIN effectuera un stage de 4 mois dont l'objet portera sur le classement des archives communales et de leur inventaire, après avoir procédé aux éliminations réglementaires. Une gratification de 3.90€ de l'heure travaillée sera versée au stagiaire, soit une somme globale d'environ 2 400€. Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

# Ajout : Restauration de 3 tableaux religieux

# -Acceptation des devis

Monsieur Yves LAPLACETTE présente les devis retenu pour chaque tableau :

- Sainte famille avec Saint Jean Baptiste (panneau bois) : 8 336€ HT
- Sainte famille avec Saint Jean (toile XVIIe): 6 913€ HT
- Jésus et la Saint Maritaine : 3 975€ HT

Devis acceptés à l'unanimité.

# -Demande de subvention

Les 2 premiers tableaux, inscrits à l'inventaire, peuvent recevoir une subvention de l'Etat (40%) et du Conseil Départemental (20%). Le 3<sup>ème</sup> quant à lui, classé à l'inventaire, peut bénéficier d'une subvention de l'Etat portée à 50% et du Conseil Départemental de 20%.

## 09 – Informations et questions diverses

- L'INSEE nous informe que la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 635 habitants.
- Fibre optique : la communication auprès des habitants et les contacts avec les fournisseurs devraient débuter courant mars 2022.

Séance levée à 21h16

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard HERRMANN